

SAINT-BRIEUC, LE 11 MARS 2019

Le réseau **Brev'Car** évolue

Bornes de Recharge Electrique pour Véhicules en Côtes d'Armor



Plusieurs changements majeurs vont intervenir dans les semaines à venir sur le réseau Brev'Car (Bornes de recharge électrique pour véhicules en Côtes d'Armor), déployé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Le SDE 22, et ses homologues du Finistère (SDEF) et d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ont mis en commun leurs réseaux respectifs de bornes de recharge.

Un nouveau service de mobilité a ainsi vu le jour et se nomme



Grâce à un badge unique, le propriétaire d'un véhicule électrique peut désormais accéder aux bornes des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Loire-Atlantique, de Vendée, du Maine-et-Loire et de Mayenne, ainsi que sur le réseau Corri-Door (reste de la France).

A compter du 1er avril 2019, la recharge d'un véhicule électrique devient payante.

La tarification est la suivante :



Pour les abonnés au service Ouest Charge et les paiements par carte bancaire (en Côtes d'Armor) :

Borne normale/accélérée : 0,20 € TTC par kwh

Borne rapide : 0,30 € TTC par kwh



Pour les non-abonnés

(paiement à l'acte par smartphone) :

Borne normale/accélérée : 0,20 € TTC par kwh + 1€ par charge

Borne rapide : 0,30 € TTC /kwh + 1€ par charge



Ce tarif couvre la recharge, ainsi que les services liés, tels que l'assistance, le dépannage et la maintenance ; le suivi de consommation en ligne ; la réservation de points de charge ; les systèmes de gestion d'accès aux bornes (site internet, application mobile et carte bancaire).

Ce service permet également une recharge plus rapide qu'au domicile et permet à des usagers en itinérance d'augmenter leurs rayons de déplacements. Il s'agit d'une offre de recharge complémentaire à celle dont peuvent disposer les particuliers chez eux.

Le SDE 22 ne délivre plus de badge Brev'Car. Les nouvelles demandes de badge Ouest Charge doivent désormais s'effectuer en ligne sur www.ouestcharge.fr

Le coût d'un nouveau badge est de 10 €.

Les badges Brev'Car existants, ainsi que la carte Korrigo, peuvent toujours être utilisés sur le réseau Ouest Charge. Leurs utilisateurs doivent obligatoirement créer un compte client sur www.ouestcharge.fr et enregistrer leur badge Brev'Car pour pouvoir continuer à l'utiliser après le 31 mars 2019.

Une application mobile *Ouest Charge* permet aux utilisateurs occasionnels de se connecter aux bornes de recharge.

En Côtes d'Armor uniquement, l'accès aux bornes et le paiement sont possibles par carte bancaire.



Vous avez une question ?

Un service client est joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :
tél. 02 57 77 00 66

Contact mail : service-client@ouest-charge.fr

Vous pouvez également joindre le SDE 22, au 02 96 01 20 20
ou envoyer un mail à sde22@sde22.fr

Toutes ces informations sont disponibles sur le site www.sde22.fr
<https://www.sde22.fr/bornes-de-charge-pour-v-icules>

et sur ***www.ouestcharge.fr***

